

6. Budget⁵ du projet

Année 2021 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	41 764	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	10 000
Achats matières et fournitures	24 928	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	16 836	74 - Subventions d'exploitation²	634 100
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	35 533	DDCSPP FONCTIONNEMENT	415 000
Locations	14 940	DDCSPP REPAS	23 000
Entretien et réparation	13 743		
Assurance	3 250	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	3 600		
62 - Autres services extérieurs	142 190	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	133 890	CTC	80 000
Publicité, publication		CTC REPAS	36 100
Déplacements, missions	3 400	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	4 900		
63 - Impôts et taxes	25 616	MAIRIE AJACCIO	80 000
Impôts et taxes sur rémunération	18 106		
Autres impôts et taxes	7 510	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	376 733	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	287 925	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	85 855	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	2 953	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	25 820	75 - Autres produits de gestion courante	3 000
		756. Cotisations	3 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	9 431
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	8 875	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	656 531	TOTAL DES PRODUITS	656 531
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de.....80000€, objet de la présente demande représente% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

**Convention relative au financement du Centre d'Hébergement d'Urgence géré
par la Croix Rouge sur la commune d'Aiacciu
Exercice 2021**

Entre les soussignés

La Collectivité de Corse représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,
M. Gilles SIMEONI

D'une part,

Et

La Croix-Rouge Française, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, située
98 rue DIDOT, 75014 PARIS, N° SIRET 775 672 272 32333, représentée par son
président, le Professeur Jean-Jacques ELEDJAM, et par délégation de celui-ci, par M.
Claudy JARRY, Directeur Régional SUD EST.

D'autre part,

Préambule

VU l'article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux
centres d'hébergement et de réinsertion sociale,

VU le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des
personnes défavorisées (PDALHPD) de la Corse-du-Sud 2016-2021,

VU l'appel à projets 2013 relatif à la gestion de places d'hébergement d'urgence
à bas seuil pour les personnes en situation d'exclusion et de détresse, dans
le cadre duquel la Croix-Rouge Française a été retenue pour assurer la
gestion du centre d'hébergement d'urgence d'Aiacciu,

VU la délibération n° 21/ AC de l'Assemblée de Corse du 2021
approuvant le projet de convention relatif au financement du Centre
d'Hébergement d'Urgence géré par la Croix Rouge sur la commune
d'Aiacciu pour l'exercice 2021,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la
Collectivité de Corse alloue un financement pour le fonctionnement du centre
d'Hébergement d'Urgence (CHU) géré par la Croix-Rouge sur la commune d'Aiacciu.

Article 2 : Missions du centre d'hébergement d'urgence

Le CHU, géré par la Croix-Rouge, est un lieu de repos, d'abri et d'hébergement. La
principale du CHU est d'accueillir en extrême urgence et mettre à l'abri des personnes
sans domicile fixe ou en détresse, il n'a toutefois pas vocation à offrir une solution
durable d'hébergement.

Le CHU doit être ouvert tous les jours de la semaine, de 17h à 8h.

A la demande des services de l'Etat et au vu du contexte sanitaire (Covid 19), il peut être amené à rester ouvert en mode continu (24h/24).

Un accompagnement social, réalisé par une équipe pluridisciplinaire, doit être mis en œuvre par le CHU pour toutes les personnes accueillies. Au-delà de l'hébergement en urgence, il s'agit d'évaluer la situation et les besoins des personnes en vue d'une orientation vers une structure adaptée.

Le CHU s'adresse aux personnes non accompagnées d'enfants, qui ne disposent pas d'un toit. L'accueil des personnes se fera dans le cadre d'une prise en charge spécifique et adaptée à ce type de population.

L'accueil est inconditionnel, il s'agit d'un centre à bas seuil d'exigence.

Article 3 : Modalités de financement

La Collectivité de Corse alloue un financement de 60 000 euros, pour une année, à la Croix-Rouge afin de couvrir une partie des charges de fonctionnement du CHU, pour un maximum de 30 places d'hébergement d'urgence.

Le règlement s'effectuera de la manière suivante :

- 50 % du montant annuel seront versés lors de la signature de la convention, soit 30 000 euros ;
- Le solde sera réglé sur production d'un bilan financier visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu par les statuts de l'association, et d'un bilan d'activité (cf. article 4).

Dans l'hypothèse où le compte de résultat ferait apparaître un excédent ou un déficit, la Croix-Rouge présentera un rapport qui précisera :

- En cas d'excédent : les raisons de l'excédent et l'affectation du résultat. En fonction des raisons de l'excédent, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit : la ou les mesure(s) qu'elle entendra mettre en œuvre pour un retour à l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil Exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2022.

La Croix-Rouge s'engage à fournir à la Direction générale adjointe en charge des Affaires sociales et sanitaires, sur demande et à tout moment, tous les autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

Article 4 : Evaluation

Les objectifs de cette démarche d'évaluation étant d'acquérir une connaissance précise du dispositif au niveau du territoire, de s'assurer du respect des droits des usagers, de mieux cerner l'évolution de leurs besoins, ainsi que de l'opportunité et de la bonne exécution des dépenses engagées.

Dans ce cadre, la Croix-Rouge s'engage à fournir un rapport d'activité annuel, au plus tard six mois après la fin de l'exercice concerné par la présente convention. Ce rapport devra comporter au minimum les éléments suivants :

- Présentation et analyse de l'activité générale du CHU
- Données d'activité sur l'année : nombre de personnes accueillies, nombre de nuitées, nombre de nuitées moyen par usager, typologie du public, ...
- Présentation de l'organisation du service
- Descriptif des actions mises en œuvre pour l'intégration du CHU dans un réseau partenarial avec les autres dispositifs d'insertion.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'exercice 2021.

Article 6 : Contrôle de la Collectivité

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle, sur pièces et sur place auprès de la Croix-Rouge, qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention.

La Croix-Rouge s'engage ainsi à mettre à disposition des services de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier ou administratif, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'activité réalisée.

Article 7 : Dénonciation de la convention

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs ;
- Non-respect des termes de la présente convention

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

Article 8 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention, à défaut d'accord amiable, fera l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

Aiacciu, le

Le Président
du Conseil exécutif de Corse

Le Directeur régional
de la Croix-Rouge Française



Exclusion



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale « L'Alba »

Campo Di Fiori – 20167 Mezzavia - Corse

CROIX-ROUGE - FRANCE

Centre d'Hébergement d'Urgence Sociale

Lieu-dit Campo Di Fiori - 20167 MEZZAVIA

Tel. 04 95 55 55 55 Fax 04 95 50 55 55

www.croix-rouge-corse.fr

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE : Présentation de la Croix-Rouge française - l'existant	4
I. Identification de la structure	4
II. Les atouts de la Croix-Rouge française	5
Qui sommes-nous ?	5
2.1.1. Une association au service des plus fragiles depuis 150 ans	5
2.1.2. Les sept principes fondateurs	5
2.1.3. Une association loi 1901	6
2.1.4. Une entreprise à but non lucratif	6
2.1.5. Un auxiliaire des pouvoirs publics	6
2.2 Que faisons-nous ?	7
2.2.1 Combattre toutes les formes de vulnérabilité	7
2.2.2. Resserrer le lien social	7
2.2.3. Les engagements qui guident nos actions	7
2.3 L'expérience auprès des publics en situation de grande exclusion	8
2.3.1 Les missions de la filière Lutte contre les exclusions	8
2.3.2 Chiffres clés 2019 de la filière lutte contre les exclusions	9
DEUXIÈME PARTIE : Bilan social, financier et qualité	10
I. Bilan social 2020	11
1.1 Cartographie de la population accueillie pour l'année 2020	11
1.2 Interaction de l'établissement avec les partenaires du territoire	17
1.3 Un fort ancrage territorial : démarche coopérative et conventions de partenariats	24
II. Bilan de la Démarche Qualité	25
2.1 La Démarche Qualité au CHUS L'Alba via la participation des usagers	25
2.2 La Démarche Qualité au CHUS L'Alba via la communication interne	25
2.3 La Démarche Qualité au CHUS L'Alba via le suivi des événements indésirables	26
2.2 Synthèse de la Démarche	27

2.3 Les événements indésirables (EI)	28
2.4 Les événements indésirables graves (EIG)	29
Conclusion	29

PREMIÈRE PARTIE : Présentation de la Croix-Rouge française - l'existant

I. Identification de la structure

Association

**La Croix-Rouge française,
Association humanitaire loi 1901
Reconnue d'utilité publique par ordonnance du 27 avril 1945
représentée par Mr. Jean-Jacques ELEDJAM
en sa qualité de Président depuis le 23 juin 2017
dont le siège est situé
98 rue Didot 75694 Paris cedex 14**

CONTACTS

SANDRA ROSSI :
Directrice - 2A
☎ 06.87.60.44.05
✉ sandra.rossi@croix-rouge.fr

ADRESSE ADMINISTRATIVE

**Centre d'Hébergement d'Urgence Social – L'Alba
Campo Di Fiori
20167 MEZZAVIA
Tél. : 04.95.53.40.50**

Le pôle de lutte contre les exclusions de la Corse du Sud se compose à ce jour :

CHUS ALBA 30 PLACES

IML 40 PLACES

LHSS 4 PLACES

EQUIPE MOBILE SANITAIRE ET SOCIALE

PENSION DE FAMILLE

A cela s'ajoute depuis le démarrage de la crise sanitaire, un centre d'isolement pour personne malade du Covid pour le département ;

II. Les atouts de la Croix-Rouge française

Qui sommes-nous ?

2.1.1. Une association au service des plus fragiles depuis 150 ans

Depuis sa création en 1864, la Croix-Rouge française répond aux besoins des personnes en souffrance. Elle appartient à la plus importante organisation humanitaire au monde, présente dans 186 pays et regroupant près de 97 millions d'hommes et de femmes.

Née sur le champ de **bataille de Solferino** (1859), la Croix-Rouge a d'abord secouru les soldats blessés, quel que soit leur camp, puis les victimes des guerres, puis enfin les populations civiles. Tout en conservant la mission de développer, faire connaître et respecter le droit humanitaire international, en tenant compte des époques (guerre ou paix) et des risques, elle a élargi le champ de ses actions et toujours adapté ses formes d'intervention, soucieuse de secourir et de soigner mais aussi de former (les infirmières), au contact à la fois des victimes, des personnels soignants et du public.

2.1.2. Les sept principes fondateurs

Fondé sur le respect et la protection des personnes, le principe **d'humanité** est le moteur de notre engagement, garant de notre action au quotidien afin de préserver ou de rétablir la dignité de tout être humain, dans le souci d'une absolue **impartialité**. Attachés à notre principe d'**indépendance** et soucieux de l'efficacité de notre action, nous agissons en observant une stricte **neutralité**. En décidant de ne pas prendre part aux hostilités ni aux controverses, nous privilégions l'accès aux personnes ayant besoin de secours ou d'aide. L'**universalité** de son message et de son action explique l'étendue du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui regroupe près de 100 millions de bénévoles, tous engagés sur la base du **volontariat**. Conformément au principe d'**unité** il n'existe qu'une société de Croix-Rouge ou de Croissant-Rouge par État.

Dans ses actions, elle s'attache à l'humanité des personnes qu'elle secourt.

Aujourd'hui encore, apporter la meilleure réponse humanitaire aux besoins est le cœur des préoccupations de l'association. Dans la fidélité à cette vocation, adaptation et innovation sont donc des constantes. Ce sont aujourd'hui des atouts indispensables pour faire face à l'évolution profonde des besoins sociaux, des attentes des personnes, des exigences en matière de prise en charge, des réglementations et du contexte financier créé par le choix de notre pays de maîtriser ses comptes publics et sociaux. Le Mouvement dans lequel est engagée la Croix-Rouge française est nécessaire à la mise en œuvre de son projet. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge est soumis aux statuts adoptés par la XXVème conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève. Ce Mouvement est composé de toutes les sociétés Croix-Rouge nationales. Il s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances humaines, en particulier lors des conflits armés.

La Croix-Rouge Française, constituée sur la base des Conventions de Genève auxquelles la France est partie, est une **Association reconnue d'utilité publique**, régie par la Loi du 1er juillet 1901 et par ses statuts.

2.1.3. Une association loi 1901

La Croix-Rouge française est une association fidèle au principe fondateur de la loi de 1901 qui encourage les personnes à s'engager librement pour agir. Elle est **ouverte à tous, sans barrière ni discrimination**, et reconnue d'utilité publique depuis 1945.

La Croix-Rouge française agit conformément à son projet associatif en orientant ses actions vers le soulagement de toutes les souffrances humaines avec une priorité en faveur des plus vulnérables.

2.1.4. Une entreprise à but non lucratif

La Croix-Rouge française est également **engagée dans une économie sociale de services à but non lucratif** dans les secteurs de la santé, de l'aide sociale et de la formation.

À ce titre, la Croix-Rouge française gère 577 établissements et emploie 16 719 salariés qui mettent leur professionnalisme au service des ambitions humanitaires de l'association.

2.1.5. Un auxiliaire des pouvoirs publics

Tout en étant **une association libre de ses choix et foncièrement attachée à son indépendance**, la Croix-Rouge française bénéficie d'un statut d'auxiliaire des pouvoirs publics. Elle s'engage lors de toutes les calamités publiques et situations d'exception nécessitant des moyens humains et logistiques importants.

2.2 Que faisons-nous ?

2.2.1 Combattre toutes les formes de vulnérabilité

Les champs d'action de la Croix-Rouge ont en commun de s'adresser à tous les blessés des champs de bataille contemporains : les victimes de la très grande précarité, les personnes dépendantes du fait de leur âge ou de leur handicap, les personnes malades ou victimes d'un accident de la vie, les enfants en danger, les personnes privées de leur liberté ou de leur libre-arbitre, celles en perte de lien social ou contraintes de migrer, les victimes de conflits, de catastrophes naturelles ou de la mauvaise gestion des ressources de notre planète...

Les établissements et services de la Croix-Rouge se répartissent en cinq champs d'actions : Urgence et opérations secouristes, Action sociale, Métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux, Formation et Action Internationale.

2.2.2. Resserrer le lien social

Dans une société en mal de cohésion, l'ambition de la Croix-Rouge française est de permettre aux personnes de retisser des liens sociaux, en agissant dans **un cadre neutre**, au-delà des « différences », qu'elles soient d'ordre social, religieux, culturel... Conscients que notre société a plus que jamais besoin d'humanité, nous voulons faire de nos délégations et de nos établissements des lieux qui incarnent les valeurs d'un engagement désintéressé et les exigences d'un professionnalisme reconnu.

Ce sont des lieux où **le souci de la personne et la qualité de l'accompagnement** sont prioritaires ; des lieux où la générosité, la solidarité, l'écoute, l'attention sont partagées par ceux qui les font vivre. Bénévolat, volontariat, salariat, mécénat, partenariat..., nous encourageons et accueillons tous les engagements respectueux des valeurs que nous partageons.

2.2.3. Les engagements qui guident nos actions

Que les activités soient menées par des salariés, des bénévoles ou des volontaires, ou par des équipes mixtes, comme dans le cas d'interventions de bénévoles dans les établissements en complément de l'action des salariés, la Croix-Rouge française s'efforce de mettre en œuvre des expertises professionnelles de grande qualité, dans tous ses domaines d'intervention. Cet engagement répond en premier lieu à la vocation primordiale de soulager toutes les formes de souffrance, en respectant les parcours de vie de chacun. Ces expertises s'articulent autour d'axes majeurs et de valeurs centrales, notamment :

- ☐ La qualité du savoir-faire.
- ☐ L'accueil inconditionnel et attentif.
- ☐ Le caractère social des projets.
- ☐ La valorisation des innovations.
- ☐ La diversité des offres de services.
- ☐ L'implantation territoriale de proximité étendue.

- ☐ La promotion de la bientraitance.
- ☐ La transversalité des approches.
- ☐ Le décloisonnement des activités.
- ☐ La grande mixité sociale

➤ Des interventions guidées par 4 engagements :

- ☐ Une démarche qualité déployée dans l'ensemble de nos établissements et services (accompagnement personnalisé, professionnalisme des équipes dédiées, suivi régulier de la satisfaction des résidents et usagers).
- ☐ La proximité grâce à un ancrage local fort qui est une composante essentielle de notre identité.
- ☐ L'expertise de nos équipes, composées de professionnels qualifiés qui mettent leurs compétences au service d'un accompagnement sur-mesure, coordonné et de qualité.
- ☐ L'humanité qui se traduit par la relation de respect, d'écoute et de bienveillance que nous entretenons avec les personnes que nous accompagnons et leurs proches.

2.3 L'expérience auprès des publics en situation de grande exclusion

2.3.1 Les missions de la filière Lutte contre les exclusions

À travers les aides matérielles et financières qu'elle propose, **la Croix-Rouge française cherche à répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain** : se nourrir, se vêtir, se laver, se loger, se soigner, s'instruire. Parallèlement, grâce à des actions de soutien, d'écoute et d'accompagnement vers l'autonomie, **elle lutte contre la perte de lien social** dont sont victimes, entre autres, les grands exclus, les enfants en danger, les personnes privées de leur liberté et les personnes contraintes de migrer.

Dans ce cadre, les établissements et services de la filière Lutte contre les exclusions, réalisent au quotidien **quatre missions principales** :

- **L'accueil et l'orientation** : « aller vers » les personnes en situation de grande précarité pour maintenir le lien social, apporter du soutien, réaliser un diagnostic social et répondre à la satisfaction des besoins primaires des personnes.
- **L'hébergement et l'accueil de jour** : proposer une solution d'hébergement et de mise à l'abri adaptée aux personnes en situation de vulnérabilité (hébergement d'urgence, d'insertion ou de stabilisation, etc.).

2.3.2 Chiffres clés 2019 de la filière lutte contre les exclusions

Migrants :

13 centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) de **1201** places
15 dispositifs d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) de **1662** places
2 centres provisoire d'hébergement (CPH) de **106** places
1 plate-forme d'accompagnement réfugiés
1 centre d'accueil et d'orientation de **30** places

structures atypiques :

1 plateforme de vaccination
2 restaurants sociaux
2 plateformes alimentaire

Hébergement logement :

107 structures d'hébergement de droit commun dont :

- **2514** places d'urgence
- **584** places d'insertion
- **444** places de stabilisation
- **5 736** nuitées hôtelières dans l'année
- **38** places en lits halte soin santé

30 structures de logement accompagné dont :

- **7** dispositifs d'AVDL/ASLL
- **15** pensions de famille/résidence accueil pour 300 places
- **5** dispositifs d'intermédiation locative
- **81** logements en résidence sociale

Veille sociale :

229 Samu sociaux bénévoles et/ou salariés dans **77** départements
297 354 personnes à la rue rencontrées dans l'année
36 236 maraudes sur l'année
23 lieux d'accueil de jour
14 SIAO (systèmes intégrés d'accueil et d'orientation)

DEUXIÈME PARTIE : Bilan social, financier et qualité

L'année 2020 a été une année très particulière au regard de la crise sanitaire qui a frappé le monde. Cette crise a modifié profondément nos pratiques.

Elle nous a mis face à des angoisses, des incompréhensions, des doutes qu'il a fallu appréhender

Pour le CHUS ALBA les points marquants de l'année :

Maintien des 2 places hivernales jusqu'au 31 mai 2020

Ouverture en continu du CHUS à compter du 16 mars 2020 à ce jour

Modification du règlement de fonctionnement prenant en considération les addictions au travers de la réduction des risques et non pas de l'interdit

Modification du règlement pour mobiliser les résidents sur un projet de sortie qui devient maintenant obligatoire.

Pratiques modifiées pour permettre l'accueil et le maintien des personnes les plus marginalisées. Articulation avec les dispositifs médico sociaux tels que Lits halte soin santé pour éviter les mises à la rue à la fin du séjour.

I. Bilan social 2020

1.1 Cartographie de la population accueillie pour l'année 2020

Le CHUS a accueilli 30 personnes du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 avec une extension de 2 places à compter du 1^{er} décembre 2019 pour la période hivernale. Cette extension a été prolongée jusqu'au 31 mai 2020.

Nous avons accueilli 88 séjours pour 10753 journées en 2020. L'établissement a accueilli 86 personnes différentes sur l'année (102 en 2019). 2 usagers ont réalisé plusieurs séjours.

8 usagers ont été accueillis avec des animaux ; 9 chiens ont pu dormir au chenil. C'est un élément important car le foyer est le seul qui accepte la présence d'animaux.

Comparatif d'activité entre 2018 - 2019 - 2020

Nous pouvons constater une différence d'activité à compter de 2018 par rapport aux années précédentes en raison du changement de fonctionnement.

		Exercice 2020												Cumul
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
CHUS 2A 2020	Journées réalisées	973	881	960	900	928	845	861	880	857	882	875	911	10753
	Places autorisées	32	32	32	32	32	30	30	30	30	30	30	30	30,8
	Jours d'ouverture	31	29	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	366
	Taux d'occupation	98,1%	94,9%	96,8%	93,8%	93,5%	93,9%	92,6%	94,6%	95,2%	94,8%	97,2%	98,0%	95,3%
		Exercice 2019												Cumul
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
CHUS 2A 2019	Journées réalisées	928	839	916	877	919	894	924	922	898	930	900	978	10925
	Places autorisées	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	32	30,1666667
	Jours d'ouverture	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
	Taux d'occupation	99,8%	99,9%	98,5%	97,4%	98,8%	99,3%	99,4%	99,1%	99,8%	100,0%	100,0%	98,6%	99,2%
		Exercice 2018												Cumul
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
CHUS 2A 2018	Journées réalisées	864	833	930	900	929	894	926	925	900	930	928	927	10886
	Places autorisées	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
	Jours d'ouverture	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	365
	Taux d'occupation	92,9%	99,2%	100,0%	100,0%	99,9%	99,3%	99,6%	99,5%	100,0%	100,0%	103,1%	99,7%	99,4%

Le turn over est moins important du fait de la continuité de la prise en charge. L'hébergement proposé par le CHUS est de grande qualité (chambre individuelle ou à deux), sanitaires dans chaque chambre, repas chaud le soir. De ce fait les usagers ne veulent pas être orientés sur un hébergement de moindre qualité.

Les orientations du 115 répondent à la déclaration chaque matin des disponibilités. Aucune place ne reste libre permettant un accueil maximum des personnes en demande.

Le fonctionnement a également évolué au cours de l'année : 4 chambres sont devenues doubles c'est-à-dire accueillant 2 personnes. Cette évolution permet d'accueillir les couples, les parents avec enfant majeur ou des cohabitations de personnes seules.

Au 1^{er} décembre 1 chambre supplémentaire a été doublé pour atteindre une capacité de 32 places durant la période hivernale.

L'accueil reste inconditionnel, souple, modulable.

Cependant il faut noter que les usagers sont devenus exigeant : certains refusent l'accueil en chambre double et préfèrent rester sans hébergement.

De plus cette année spécifiquement, la crise a perturbé les accueils : au cours du 1^{er} confinement les accueils ont été gelés. Pas d'accueil possible pour éviter tout risque de contamination.

Les accueils ont repris doucement en demandant la réalisation d'un test.

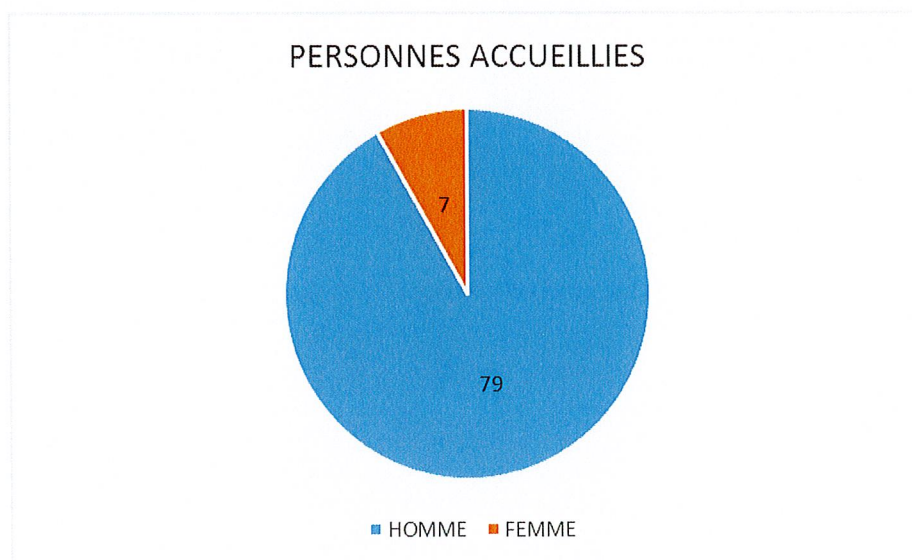
Enfin les accueils en chambre double n'ont été possible que si les 2 personnes entraient en même temps : si une seule personne était orientée, la 2eme place était gelée.

De même il a été gardée une place vide pour les besoins éventuels d'isolement des personnes en chambre double.

Ces éléments expliquent le taux d'occupation plus faible que les autres années.

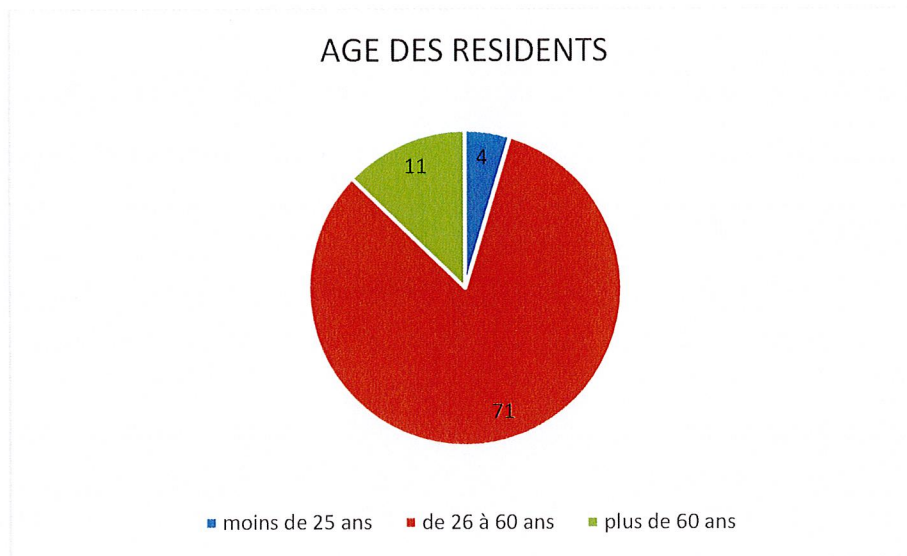
■ Répartition par sexe et par âge

En 2020, le CHUS a accueilli 86 personnes différentes, dont 79 hommes et 7 femmes seulement.



La part des femmes accueillies reste très faible

Concernant l'âge des personnes accueillies, la plus jeune avait 22 ans et le plus âgé avait 76 ans.



■ Répartition par nationalité

En 2020, le CHUS a accueilli des personnes de 12 nationalités différentes.

Les pays les plus représentés sont : France – Roumanie - Maroc.

Les personnes de nationalités françaises représentent 59% des personnes accueillies.

Les personnes hors Union Européenne sont originaires d'Afrique du Nord, Elles sont, soit engagées dans des processus de soins importants et/ou sollicitent une régularisation de leur droit au séjour sur le territoire français, ou soit désirent travailler sans pour autant pouvoir le faire au regard de la législation en vigueur.

■ Ressources des personnes accueillies

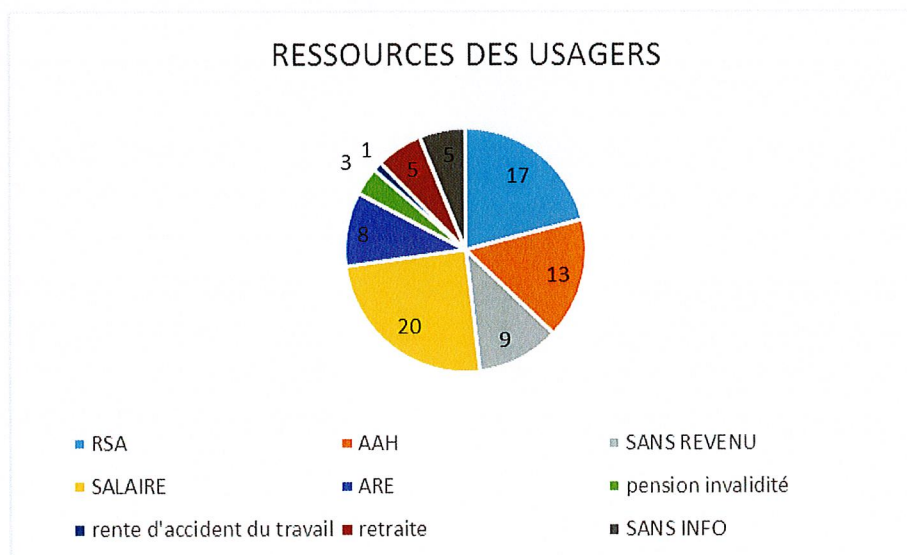
Ces données sont basées sur la déclaration des personnes. On peut constater que la majorité des personnes accueillies perçoivent des ressources. **10% déclarent n'avoir aucune ressource.**

Les personnes déclarant avoir du RSA sont 17 et représentent 19%

D'autres bénéficient d'une AAH ils sont 13 (15%), d'une retraite pour 5 personnes (5%), 20 personnes déclarent être salarié (23%).

8 personnes touchent des allocations chômage, 3 personnes une pension d'invalidité et 1 personne perçoit une rente d'accident du travail. Pour 5 personnes nous n'avons pas d'information.

Dans certains cas il s'agit d'un problème d'ouverture des droits en raison d'une grande marginalité.

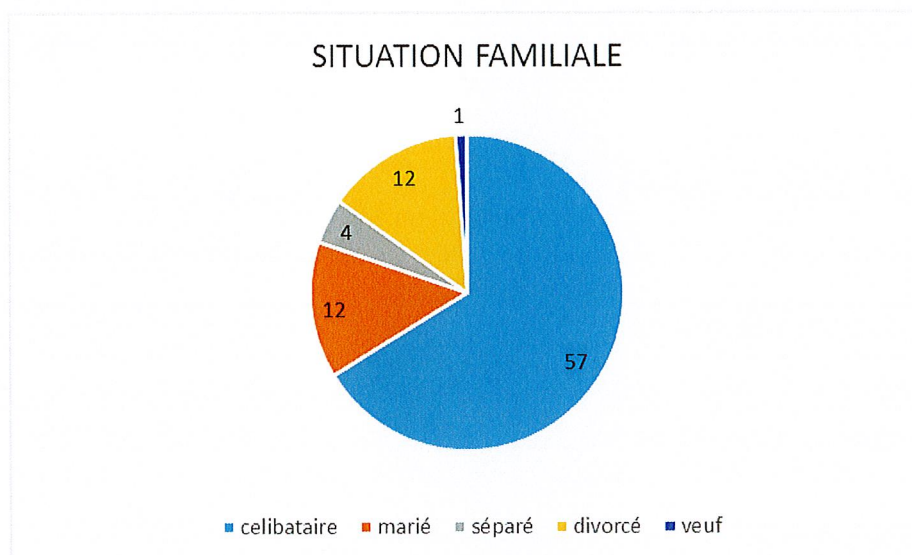


Concernant la participation aux frais des personnes hébergées, nous procédons à une participation à hauteur de 2€ par jour. Seules les personnes ayant des ressources sont tenues de payer cette participation.

Elle est symbolique et permet, dans une démarche éducative d'insertion, d'inscrire la dépense du logement dans les budgets des personnes.

■ Situation familiale des personnes hébergées

66% de célibataire, 13% de personnes accueillies sont mariées, 13% sont divorcées, 4% sont séparés et 1 personne est veuve.



3 couples accueillis au cours de l'année 2020

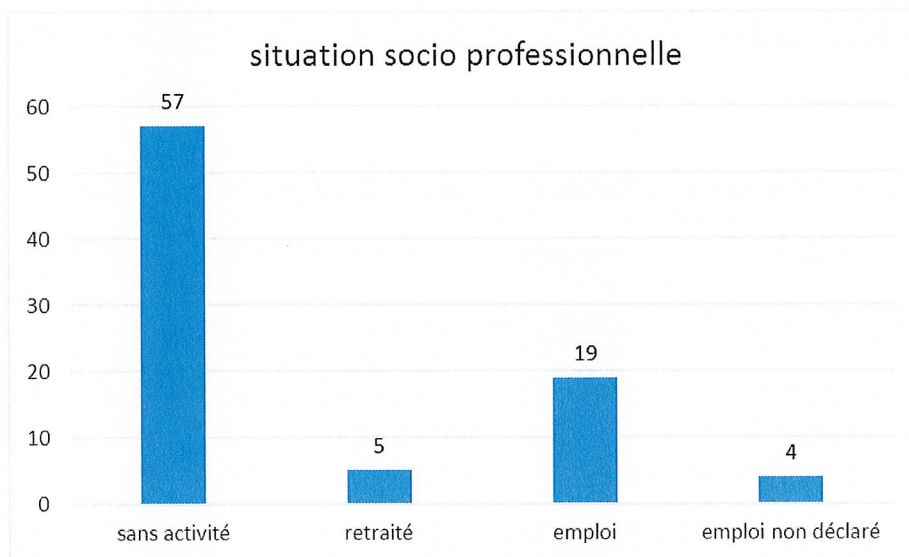
■ Domiciliation

Sur les 86 personnes accueillies, 56 sont domiciliées à l'accueil de jour Stella Maris, 10 le sont au CIAS, 17 ont une adresse personnelle et 4 ne peuvent pas nous renseigner.

Cette démarche est l'une des priorités à l'arrivée des personnes

■ Situation face à l'emploi des personnes hébergées

22% ont un emploi au cours de leur séjour au CHUS y compris un chantier d'insertion, 4% ont une activité non déclarée, 5,8% sont à la retraite et 66% n'ont aucune activité.



■ Situation à la sortie

Au 31 décembre 2020 : 29 personnes étaient présentes.

Sur l'année 2020 : 59 personnes sont sorties du CHUS (soit 67%). Leurs destinations sont assez variées.

Les sorties les plus importantes sont les sorties volontaires, c'est-à-dire que l'utilisateur part sans donner d'information spécifique. Elles s'élèvent à 26 personnes et représentent 44%
 5 usagers retournent à la rue suite à l'exclusion de la structure en raison d'un comportement inadapté le plus souvent concerne des événements de violence.

Seulement 3 personnes sont sorties vers un CHRS.

Par contre il est à noter que 18 personnes sont sorties concernant l'accès à un logement autonome. Ce qui représente 30% des sortants.

4 personnes sont sorties vers du logement accompagné (pension de famille ou résidence sociale)

3 personnes sont parties pour une hospitalisation.

Il est à signaler la complexité des orientations pour la sortie. Non seulement les résidents sont accueillis au CHUS dans de bonnes conditions mais de ce fait ils ne souhaitent pas être orientés vers des dispositifs moins qualitatifs notamment dans les conditions d'accueil.

Les chambres doubles, le montant des participations à régler sont autant d'éléments qui freinent les orientations en CHRS. A l'été 2020 seuls 3 ou 4 résidents avaient une demande d'hébergement active.

Face à ce constat, le règlement de fonctionnement du CHUS a évolué et exige de toutes les personnes accueillies durablement de faire une demande d'hébergement auprès du SIAO pour assurer la continuité du parcours et permettre un turn over raisonnable au sein du CHUS. Cette démarche n'est pas réalisée dès l'accueil pour permettre à chacun de se stabiliser et prendre le temps de réfléchir à sa situation, à ses besoins. Elle ne devient exigible au bout d'un certain temps.

■ Durées de séjour

Les résidents sortis ont une moyenne de durée de séjour de 142 jours

Le séjour le plus court est d'une nuit et le plus long de 1089 jours

16 résidents ont eu moins de 15 jours de séjour

17 résidents avaient un séjour de plus de 6 mois

28 résidents ont eu un séjour compris entre 16 jours et 6 mois

Pour les 28 résidents présents au 31/12/20

Ils représentent 7896 jours de présence soit une moyenne de 282 jours

1.2 Interaction de l'établissement avec les partenaires du territoire

■ Restauration et la Fraternité du Partage

Sur l'année 2020 la prestation fournie par l'association a évolué pour faire face à la présence des résidents 24H/24. Nous avons multiplié la fourniture de repas pour servir un repas le midi à compter du 16 mars 2020.

Après avoir expérimentés plusieurs systèmes : commande systématique de 30 repas le midi, inscription aux repas, livraison en 1 fois des repas de la journée...

Nous avons fini par trouver un fonctionnement correct : recensement des résidents qui souhaitent manger le midi au CHUS pour commande des repas le lundi. Commande de 30 repas systématiquement pour le soir.

De temps en temps les résidents proposent de réaliser eux-mêmes le repas. Alors nous annulons le repas fourni par la Fraternité du partage et le CHUS va acheter les denrées nécessaires au menu élaboré avec les résidents.

Nous avons servi 10980 repas du soir soit une moyenne de 915 repas du soir par mois.
Il a été servi également 8700 repas au déjeuner

Ces données nous montrent l'importance de proposer un service de restauration dans notre établissement. Nous rappelons également que les repas sont livrés en liaison chaude par la Fraternité du Partage.

Sur le plan financier, le repas est facturé 6,20€/personne en 2020.

Le petit déjeuner est fourni par le CHUS au travers d'achats de denrées : café, thé, chocolat, lait, biscotte avec beurre et confiture. Nous allons faire les courses 1 fois par mois. Ce petit déjeuner type est régulièrement complété par les viennoiseries issues de la maraude en fin de circuit.

Nous avons servi 10980 petits déjeuner.

Aussi, nous n'avons de participation financière spécifique pour les repas car notre mission nous oblige à accueillir tout le monde avec ou sans ressources.

Notre règle est basée une la participation de 60€/mois/personnes pour ceux qui ont des revenus.

Les personnes sans revenus peuvent participer mais n'y sont pas obligées. Cette participation comprend l'ensemble des prestations liées à l'hébergement (blanchisserie, draps, petit-déjeuner, diner, charges courantes ...).

Concernant le type de repas, nous avons un menu établi à la semaine par la Fraternité du partage que nous recevons par email et que nous affichons pour information auprès des personnes hébergées.

L'hiver, le repas commence toujours par un potage.

Ex de menu :

MENU



Semaine du 26 octobre au 1er novembre 2020 *

LUNDI 26	MARDI 27	MERCREDI 28	JEUDI 29	VENDREDI 30	SAMEDI 31	DIMANCHE 1
Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
salade de tomates, oignons	betteraves	beignets de courgette	tomates, mozza	salade verte	tarte à l'épinard	terriner
blanquette de veau et riz	gratin dauphinois	légumes farcis	canette et pommes de terre	croquettes de poisson	cordon bleu et gratin de courgette	lapin à la moutarde et pâtes
yaourt	coupe fraîcheur	yaourt	fromage	dessert maison	yaourt	fruit
Soir	Soir	Soir	Soir	Soir	Soir	Soir
crudités	céleri	flan de légumes	concombres à la vinaigrette	filet de rouget	mâche	cake chorizo, poivron
hachis parmentier	escalope de volaille à la napolitaine et pâtes	veau Orloff et purée	haricots de Soissons	brandade de poisson	lasagnes à la bolognaise	côte de porc et flageolets
fruit	dessert maison	fruit	yaourt	fruit	fromage	fiadone

* Susceptible de changement selon les dons et les livraisons

▮ Modalités d'admission des personnes hébergées - SIAO

Parmi l'ensemble des admissions réalisées sur l'année 2020, la majorité des personnes admises le sont sur orientation du 115. Cette année le CHUS a pris la liberté d'accueillir quelques situations en directe pour faire face à certaines situations particulières. Il s'agit de personnes sortant des lits halte soin santé permettant ainsi l'accueil de nouveaux patients. Ou bien de grands exclus qui ont exprimé le souhait d'un hébergement. Il est évident que la demande de l'usager pour se réaliser devait avoir une proposition d'accueil immédiate au risque de voir le projet abandonné.

Cette dérogation a été très exceptionnelle et concerne 2 ou 3 situations. Il va sans dire que le lien avec le 115 reste la règle.

Nous participons aux commissions SIAO avec l'ensemble des partenaires afin de rester pro-actif sur le territoire, de partager les informations utiles sur les personnes hébergées, ou bien, aider/faciliter le parcours de ces derniers.

▮ Médecins du Monde

Le médecin assure deux consultations par semaine, les lundis et vendredis matins. Après avoir expérimenté plusieurs créneaux horaires, le matin reste le plus adapté pour recevoir les résidents dans de bonnes conditions. En effet ils sont reposés, non alcoolisés donc plus calme et susceptibles d'échanger sur leur santé.

Pour l'année 2020 le docteur a réalisé 206 consultations au cours de ces permanences. Elle a vu, en moyenne, 3 à 4 résidents par permanence.

▮ L'Unité Mobile d'Action Psychiatrique pour Personnes Précarisées (UMAPPP)

Depuis cette année, nous avons un passage par semaines (jeudi) de l'équipe mobile. Nous avons également un temps d'échange avec les équipes du CHUS et de l'UMAPP. Cette présence permet de renforcer le lien entre nos équipes mais aussi de réaffirmer la nécessité d'échanger sur certaines situations difficiles. Ce partenariat permet d'apporter des réponses en termes d'accompagnement, d'accueil pour les personnes sortantes de centres hospitaliers généraux ou spécialisés. Ce lien participe également à une certaine forme de continuité et de non rupture de la prise en charge médicale. Le lien avec l'UMAPPP au sein du CHUS permet de maintenir ou bien de créer du lien entre l'usager et les services psychiatriques.

Cette année a été marquée par l'arrêt des permanences toute la durée de la crise sanitaire (de mars à aout). Depuis le mois de septembre les permanences ont reprises le jeudi après midi.

■ Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)



Depuis 2019, nous avons réussi à créer du lien entre l'ANPAA et certains usagers. **Un éducateur intervient tous les lundis au sein du CHUS** afin de créer du lien, de détecter et de sensibiliser les usagers en situation de dépendance. Ces interventions participent également à la prévention mais aussi à la formation du personnel pour sensibiliser aux addictions ainsi qu'à la posture à adopter en situation de crise.



BILAN CROIX ROUGE FRANCAISE

BILAN 2020

CENTRE d'HEBERGEMENT

D'URGENCE SOCIALE

ALLER VERS

«Aller vers» les personnes les plus précaires, est une démarche que déploient les professionnels de l'addictologie. L'objectif est de prendre contact, d'établir une relation de confiance, de construire un lien solide et durable de manière à faire émerger une demande et une réponse à celle-ci. Ainsi, «aller vers» revient souvent à aller à la rencontre de publique qui ne demandent rien.

«Aller vers» amène l'Association Addictions France et la CROIX ROUGE à travailler en complémentarité et permet de mettre en place des stratégies pour le bénéfice de l'utilisateur.

PERMANENCES CROIX ROUGE

Caractéristique de l'intervention	Méthodologie
Qui : Un professionnel de l'Association Addictions France accompagné d'un bénévole qui interviennent au Centre d'hébergement d'urgence de la croix rouge Quand : Tous les lundis de 17h à 19h jusqu'en mars Tous les jeudis de 9h à 12h depuis mai 2020	• se rendre disponible dans une posture d'écoute, de respect, et d'accepter de rentrer dans l'univers de la personne accompagnée en mettant de côté tout jugement afin de faire émerger une demande, et accepter si cela prend du temps • Partir des besoins de la personne et faire avec elle, l'aider à la réalisation de ses choix, dans le respect de ses souhaits et de ses refus (par exemple ne pas imposer à la personne de se faire soigner mais l'amener à lui faire prendre conscience de l'importance de sa santé) afin de l'aider à retrouver sa capacité à faire des choix par elle-même, • être dans une optique de valorisation et non de stigmatisation : considérer la personne à travers ses ressources propres, ses compétences personnelles, son réseau relationnel et non à travers ses difficultés • reconnaître que la personne accompagnée est un citoyen à part entière dont il convient de respecter la dignité

--	--

ACTIVITES BENEVOLE

M. Jean-Michel TATIN Bénévole secrétaire Association Addictions France

28 Permanences le jeudi

21 Activités diverses

Nombreux contacts avec les résidents du CHUS

PERMANENCES C.A.A.R.U.D

PERMANENCES C.A.A.R.U.D/ C.H.U.S

Bilan au 31 décembre 2020

8 permanences de 2 heures jusqu'au 5 mars

29 permanences de 3 heures du 29 Mai au 31 décembre

Total : 37 permanences

248 entretiens centrés sur l'usager pour 39 personnes au 31 décembre 2020

48 contacts en collectif

11 personnes ont été orientés/ou suivies vers le CAARUD/CSAPA Association Addictions France en 2020

Produits les plus consommés TABAC, ALCOOL, CANNABIS, HEROÏNE

REUNION PERSONNEL CHUS

Réunion du 20 février 2020

11 professionnels CHUS/Association Addictions France présents

Réunion du 29 Novembre 2020

10 professionnels CHUS/ Association Addictions France présents

TROD VIH/VHC

1 décembre 2020 à l'occasion de la journée contre le sida – journée dépistage.

6 TROD VIH

6 TROD VHC

▮ Autres « échanges »

L'année 2020 a été marquée par la mise en place de séances d'analyse de la pratique pour venir en soutien des équipes dans leur pratique et dans leur ressenti de la mission quotidienne. Les séances de 1H30 ont lieu le jeudi par petit groupe avec une psychologue.

1.3 Un fort ancrage territorial : démarche coopérative et conventions de partenariats

La Croix Rouge Française via son activité de CHUS est déjà intégrée dans un réseau de partenaires nécessaire à la cohérence de l'accompagnement des personnes accueillies :

- Participation aux commissions de médiation (DALO) ;
- Coordination régulière ACCUEIL DE JOUR Stella Maris - FALEP ;
- Coordination régulière UMAPPP ;
- Coordination AVA BASTA (collectif antiraciste)
- Coordination ADOMA (insertion par le logement)
- Orientations PASS ;
- Orientation Mission Locale, Pôle emploi ;
- Orientation MDPH, Cap Emploi ;
- Secours catholique, Secours populaire, Restau du Cœur, Médecins du Monde, etc.

II. Bilan de la Démarche Qualité

2.1 La Démarche Qualité au CHUS L'Alba via la participation des usagers

Au cours de l'année 2020 une démarche de participation des usagers est entretenue. Nous organisons régulièrement une information et une consultation des usagers sur les aspects du quotidien de l'établissement.

Ainsi il a été organisé **7 réunions de résidents**- Les sujets abordés ont été divers :

Information autour de la crise sanitaire et de sa gestion

Sensibilisation aux gestes barrières- Protocole de sécurité et d'hygiène

Fonctionnement du foyer - Règlement

Election des délégués des résidents

Activités et animations

Un groupe de représentants des résidents :

Suite à élection, les résidents ont désignés 3 représentants pour aborder ensemble la vie au sein du foyer et faire des propositions à la direction.

2.2 La Démarche Qualité au CHUS L'Alba via la communication interne

La communication interne passe par des réunions de service mensuelles qui pour certaines associent nos partenaires.

Au cours de l'année 2020 il a été réalisé 7 réunions d'équipe.

Ce temps permet d'échanger collectivement sur le fonctionnement du service, les difficultés rencontrées, les situations individuelles des résidents.

Il y a eu cette année beaucoup de temps consacré à la gestion de la crise sanitaire. Il a fallut adapter le fonctionnement : maintenir l'accueil en continu, mise en place de protocole d'hygiène, gestion du confinement et des mesures en lien.

2.3 La Démarche Qualité au CHUS L'Alba via le suivi des évènements indésirables

Un évènement indésirable est une **situation présentant un écart ou un dysfonctionnement** par rapport à la réglementation, aux recommandations et aux procédures ou résultats escomptés.

La survenance d'un évènement indésirable révèle un risque ou une insécurité pouvant causer des dommages aux personnes accompagnées ou prises en charge, aux acteurs de l'association (bénévoles, volontaires et salariés), à l'institution, aux parties prenantes et/ ou à leurs biens. Ainsi par exemple, constitue un évènement indésirable :

- *Dans un EHPAD le fait de s'être trompé de traitement pour une personne âgée ;*
- *Dans une maison d'enfant à caractère social, le fait qu'un transport ne se soit pas présenté à l'heure prévue pour emmener un enfant à une audience ;*
- *Dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, une altercation entre deux résidents ;*
- *A domicile, une suspicion de maltraitance intrafamiliale ;*
- *Dans un établissement sanitaire, une absence de continuité des soins.*

Tout évènement indésirable, qu'il s'agisse d'un incident, d'un accident ou d'une situation à risque, se caractérise par l'existence de conséquences réelles ou potentielles pour les personnes accompagnées ou les professionnels. **Il doit être déclaré pour en tirer une analyse et mettre en place des actions de correction, d'amélioration et de prévention.**

Lors de l'application de la procédure de gestion des évènements indésirables, nous incitons les professionnels à **déclarer tout dysfonctionnement ou écart**, quitte à réguler ce qui est transmis au fur et à mesure.

Des **dysfonctionnements et évènements graves** mentionnés à l'article L.331-8-1 du code de l'action sociale et des familles doivent être déclarés auprès des Autorités de Contrôle et de Tarification (ARS et Conseil Départemental) ([l'arrêté du 28 décembre 2016](#)).

Aussi, **huit arguments** sont utilisés pour mieux faire comprendre l'utilisation des fiches de déclaration d'évènements indésirables via le logiciel SIFLEX :

1. **Garantir la sécurité des personnes accompagnées** dans toutes les activités de la Croix-Rouge française.
2. **Répondre aux exigences réglementaires**, notamment pour ce qui concerne les évènements indésirables graves (projet d'arrêté relatif à la déclaration des dysfonctionnements et évènements au sein des établissements, services, lieux de vie et d'accueil du secteur social et médico-social).
3. **Développer la culture de l'erreur** pour recentrer les analyses des dysfonctionnements sur les processus et non sur l'individu.
4. Avoir de la **visibilité** sur les dysfonctionnements et les évènements porteurs de risques au sein de l'établissement/service.
5. Réaliser une **analyse** des évènements indésirables pour identifier les causes et les facteurs de risques.
6. Mettre en œuvre les actions d'amélioration pour **maîtriser les risques**.
7. Identifier les **processus les plus fragiles**.
8. **Alimenter la cartographie des risques** au niveau national.

Nous allons donc présenter dans la partie suivante, les résultats de la mise en œuvre de cette Démarche qualité.

2.2 Synthèse de la Démarche

Au total, nous avons réalisé **21 FEI** (Fiche d'Événement Indésirable) sur l'année 2020, dont 20 évènements indésirables, 1 évènements indésirables graves.

Nous pouvons valider le fait que l'apprentissage de la Démarche Qualité est acquise par l'ensemble de l'Equipe du CHUS. En ce sens, les déclarants majoritaires pour les EI et les EIG sont les salariés.

2.3 Les événements indésirables (EI)

Sur l'année 2020, nous avons déclaré **20 EI**, vous retrouverez ci-dessous la répartition par catégorie des différents événements.

Violence physique entre résidents : 2

Violence verbale envers résidents : 3

Violence verbale envers salariés : 7

Problème de santé des résidents : 1

Intrusion : 3

Non respect du règlement : 4

Nous retrouvons les « **problèmes de comportement** », dans cette rubrique nous retrouvons aussi bien le non-respect du règlement de fonctionnement, le non-respect des règles de vie en collectivité, fumer dans la chambre, apporter de l'alcool dans l'établissement, et tous les soucis liés à la vie en collectivité avec un public grandement précarisé. Régulièrement, lorsqu'une FEI est faite pour ce genre de catégorie, un avertissement ou une exclusion était réalisée.

Puis, les « **problèmes technique/sécurité** » nous retrouvons les événements en lien avec la technique de l'établissement comme une porte cassée, une serrure qui ne fonctionne plus. C'est aussi dans ces situations que les FEI participent à une démarche d'amélioration continue.

Cependant, nous ne retrouvons « **les insultes/menaces/propos irrespectueux** » ainsi que les « **problèmes de violence entre hébergés** » qu'en quatrième et cinquième place. Cela correspond au fait, que bien que nous cadrions les usagers en cas de débordement, nous ne sommes pas à l'abri de faits de violence et de propos. Cette partie est à mettre en lien avec les EIG concernant les salariés.

Enfin, nous avons également identifiés les « **problèmes liés à la santé des hébergés** » qui correspondent aux situations peu graves mais qui ont nécessité l'intervention des pompiers ou de SOS Médecin.

Il est à noter une forte diminution des EI sur l'année. La sécurisation du site par la clôture et les caméras y contribuent fortement.

De plus, le fonctionnement du CHUS qui applique la continuité de la prise en charge est plus apaisé. Les personnes sont assurées de leur hébergement et sont moins agressifs.

Les plus importantes difficultés viennent des états sous alcoolisation ou sous substances psychoactives.

2.4 Les événements indésirables graves (EIG)

1 seul **EIG** enregistré au cours de l'année 2020. Il met en avant la difficulté sur le terrain au quotidien pour les salariés dans leur mission d'accueil.

- Agression physique sur salarié

1

Il s'agit de l'agression d'un salarié par un résident sous l'emprise de produits. L'intervention des forces de l'ordre n'a pas permis d'éviter le passage à l'acte.

Le salarié est aujourd'hui encore absent. Un dépôt de plainte a été réalisé et une condamnation de l'intéressé a eu lieu.

Conclusion

Les troubles addictifs sont sans doute la problématique saillante dans notre contexte. L'accueil de ces personnes n'est sans poser problèmes (agressivité, passage à l'acte) par rapport à l'ensemble du groupe d'hébergés et pose la question de la sécurité pour les uns et pour les autres. Aussi, l'équipe s'est beaucoup interrogée sur les limites de l'accueil en Centre d'Hébergement d'Urgence de ces personnes en souffrance qui génèrent malgré eux des tensions. Ces mêmes tensions qu'elles peuvent interpréter de façon violente et qui ne font qu'alimenter leur état de souffrance psychique. Autant de situations complexes dont nous avons, avec l'aide et le soutien de l'UMAPPP ou encore de l'ANPAA a permis d'apporter quelques pistes de travail. La présence de plus en plus importante de personnes souffrant de troubles relevant de la santé mentale rend difficile l'accueil au CHUS. Faute de structures adaptées à leurs pathologies, les personnes nécessitant des soins psychiatriques se retrouvent à la rue, puis au CHUS.

L'idée est de faire du CHUS L'Alba un « lieu paisible » où le respect de soi, le respect de l'autre et la responsabilité de ses actes est au cœur du projet d'établissement.

Notre vocation est l'accueil inconditionnel. Cet accueil permet de proposer un lien d'humanité avec les personnes et de tenter un début d'insertion.

L'accueil des personnes sans domicile reste une mission complexe et nécessite d'assouplir le cadre pour s'adapter aux besoins des personnes et ainsi pouvoir les aider.

Trop de structure fixent des conditions d'accueil et de fonctionnement que la population en errance ne peut pas respecter. Cela conduit inexorablement à une exclusion supplémentaire.

Pour conclure, malgré toutes les difficultés inhérentes à notre structure, une qualité d'accueil, une volonté d'amélioration des prestations proposées, permet à tous les usagers de profiter d'une bienveillance et d'une attention légitime.

Ogni dumanda hè da addirizzà cù u formulariu tippu à : Toute demande doit être adressée selon la domiciliation de l'association :

Cismonti - Haute-Corse	Pumonti - Corse-du-Sud
Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse Direction adjointe vie locale et services aux territoires Rond-point du Maréchal Leclerc - 20405 Bastia cedex 9	Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse Direction adjointe vie locale et services aux territoires 22 cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio cedex 1

DICHJARAZIONI D'INTINZIONI DI DUMANDA D'AIUTU FINANZIARIU Déclaration d'intention de demande de soutien financier

Nomu di l'associu - Nom de l'association :

N° siret : 775 672 272 32 333

Data d'immatriculazioni - Date d'immatriculation :

Codici - Code APE : 8790 B

Numaru d'arrighjamentu - N° d'enregistrement (uniquement pour les associations) :

Indirizzu di a sedi sociali - Adresse du siège social : 98 rue Didot 75014 Paris

Tel. : Indizzu elettroncu - courriel :

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE
Centre d'Hébergement d'Urgence Social
« L'ALFA »
Lieu-dit Campu di Prati - 20107 MEZZAVIA
Tel. 04 95 50 52 40 - Fax 04 95 50 55 31
elusa.alfa@croix-rouge.fr

Attività principali - Activités principales : Aide et Hébergement à destination des personnes démunies

(oghjustà i statuti) (joindre copie des statuts en vigueur)

Numaru d'aderenti - Nombre d'adhérents :

Cumuna(i) o tarritoriu(i) - Commune(s) ou territoire concerné(s) par le fonctionnement de l'association demandeuse

Aggradimentu - Agrément : ☒ IÈ - OUI ☐ INNÒ - NON

Datu u - Délivré le da - par

Risposevuli ligali - Responsable légal : ☐ Signora - Madame ☒ Signore - Monsieur

Casata - Nom : ELEDJAM Nomu - Prénom : Jean Jacques

Funzioni - Fonction : Président national Tel. : Indizzu elettroncu - courriel :

Cuntattu - Contact dossier : ☒ Signora - Madame ☐ Signore - Monsieur

Casata - Nom : ROSSI Nomu - Prénom : Sandra

Funzioni - Fonction : Directrice Tel. 06 87 60 44 05 Indizzu elettroncu - courriel : sandra.rossi@croix-rouge.fr

AMMINISTRAZIONI - ADMINISTRATION :*Ci joint***Composizioni di u scagnu è di u consigli d'amministrazioni - Composition du bureau et du conseil d'administration**

Conformément aux statuts et au procès-verbal de la dernière assemblée générale électorale. Par ailleurs, si un ou des membres du conseil d'administration est salarié ou prestataire de l'association, joindre tout document l'autorisant et expliquer à quel titre il en est membre : représentant du personnel, participation à titre consultatif...

	Funzioni Fonction	Casata Nom	Nomu Prénom	Profissioni Profession	Mandatu elettivu Mandat électif ☐ IÈ OUI ☐ INNÒ NON Si oui lequel
Scagnu - Bureau					
CA					

Rimborsu di spesi - Remboursement de frais des membres du bureau et conseil d'administration

☐ IÈ - OUI ☐ INNÒ - NON ☐ altri - autres

Particulari - Précisions :

(aghjusta i ghjustificativi - joindre justificatifs - PV d'AG statuts)

SALARIATI DI L'ASSOCIU - SALARIÉS DE L'ASSOCIATION :*Ci joint*

Casata è Nomu Nom et Prénom	Impiegu Emploi occupé	Contrattu Type de contrat (CDI, CDD...)	Data di reclutamentu Date d'embauche

INFRASTRUTTURI - INFRASTRUCTURE(S) UTILISÉE(S) :

☒ Accupazioni di localu - Utilisation d'un local ou de locaux

☐ Micca localu - Pas de local

Locali cuncinati - Identification du ou des locaux concernés :

*CHUS Alba***MUDALITÀ D'ACCUPAZIONI - MODALITÉS D'OCCUPATION :**

☐ Proprietariu - Propriétaire

☒ Locatariu - Locataire : ☐ cù affittu - avec bail ☐ senza affittu - sans bail

☐ Di gratisi - Mise à disposition gracieuse

☐ Incù cunvinzioni - Avec convention ☐ Senza cunvinzioni - Sans convention

Cette mise à disposition gracieuse donne-t-elle lieu à évaluation par le prêteur ? ☐ OUI ☐ NON Si OUI, faire figurer ce montant aux comptes 86 et 87 des budgets et comptes de résultat.

DOCUMENTI FINANZIARI - DOCUMENTS FINANCIERS :

☒ Contu di risultatu - Compte de résultat

o - ou

☐ CdR + bilanci - Compte de résultat + bilan

A cuntabilità hè tinuta da - La comptabilité est tenue ☒ l'associu stessu - en interne ☐ da un pristatariu, quali hè - par un prestataire externe, lequel

Hè ci un Cummissariu à i conti - L'association dispose-t-elle d'un Commissaire aux comptes (associations percevant plus de 153 000 € de financements publics ou autres obligations légales ou statutaires) ? :

☒ IÈ, quali hè - OUI, lequel

☐ INNÒ - NON

FINANZIAMENTI DUMANDATI - FINANCEMENT(S) SOLLICITÉ(S) :Ughjettu - Descriptif de l'objet du financement : Accueil & Hébergement des personnes sans abri☒ Attività currenti - Activités courantes☐ Prughjettu spicificu - Projet spécifique☐ Investimentu - Investissement

Pracisà - Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés :

Accueil et hébergement de personnes sans abri sur orientation du 115 -Servire des repas quotidiensHébergement en chambre individuelle ou double avec sanitaire -Accueil en continu depuis le démarrage de la crise sanitaire -30 places annualiséesCumuna(i) / Territoriu(ii) - Commune(s) / Territoires concernés : AJACCIOMuntanti dumandatu - Montant de l'aide sollicitée : 80 000 €**Parti riservatu à a Cullittività di Corsica - Partie réservée à la Collectivité de Corse :**

Dumanda curata da - Demande prise en charge par : Data - Date :

Casu mai, cumitatu tennicu di u - Le cas échéant, comité technique du :

FINANZIAMENTI DUMANDATI - FINANCEMENT(S) SOLLICITÉ(S) :

Ughjettu - Descriptif de l'objet du financement :

☐ Attività currenti - Activités courantes☐ Prughjettu spicificu - Projet spécifique☐ Investimentu - Investissement

Pracisà - Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés :

Cumuna(i) / Territoriu(ii) - Commune(s) / Territoires concernés :

Muntanti dumandatu - Montant de l'aide sollicitée :

Parti riservatu à a Cullittività di Corsica - Partie réservée à la Collectivité de Corse :

Dumanda curata da - Demande prise en charge par : Data - Date :

Casu mai, cumitatu tennicu di u - Le cas échéant, comité technique du :

FINANZIAMENTI DUMANDATI - FINANCEMENT(S) SOLLICITÉ(S) :

Ughjettu - Descriptif de l'objet du financement :

☐ Attività currenti - Activités courantes

☐ Prughjettu spicificu - Projet spécifique

☐ Invistimentu - Investissement

Pracisà - Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés :

Cumuna(i) / Tamitoriu(ii) - Commune(s) / Territoires concernés :

Muntanti dumandatu - Montant de l'aide sollicitée :

Parti risirvata à a Cullittività di Corsica - Partie réservée à la Collectivité de Corse :

Dumanda curata da - Demande prise en charge par :

Data - Date :

Casu mai, cumitatu tennicu di u - Le cas échéant, comité technique du :

PEZZI CHÌ ACCORRINI PÀ L'ANALISI - PIÈCES NÉCESSAIRES À L'ANALYSE :

- ☒ Formulariu di dichjarazioni d'intinzioni - Formulaire de déclaration d'intention ;
- ☐ Copia di u strattu di u Ghjurnali Ufficiali di a Ripublica chì porta dichjarazioni di a criazioni di l'associu - Copie de l'extrait du Journal Officiel de la République portant déclaration de constitution de l'association ;
- ☐ Statuti, in vigore è firmati, di l'associu - Statuts de l'association en vigueur signés ;
- ☐ Ricivuta di dichjarazioni di criazioni in Prifittura - Récépissé de déclaration de création en Préfecture ;
- ☐ Ultima ricivuta di dichjarazioni di mudificazioni di l'associu in Prifittura (sedi, titulu, ughjettu, scagnu...) - Dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture (siège, titre, objet, bureau...) ;
- ☐ Copia di u decretu di dichjarazioni d'utilità publica pà l'associu cuncinati - Copie du décret de déclaration d'utilité publique pour les associations concernées ;
- ☐ Prucessu verbali di l'ultima assemblea elettiva in cunfurmità cù i statuti - Procès-verbal de la dernière assemblée électorale conforme aux dispositions prévues par les statuts ;
- ☐ Attestazioni di l'Amministrazione fiscali chì indetta a situazione precisa di l'associu in quantu à l'impositu nantu à i sucità è à a TVA sicondu u tipu d'attività soi - Attestation de l'Administration fiscale précisant la situation de l'association vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés et de la TVA selon type d'activités menées ;
- ☐ Attestazioni di l'associu cunfirmendu ch'ellu hè à ghjornu di i so obligazioni fiscali è sociali - Attestation confirmant être à jour des obligations fiscales et sociales ;
- ☐ Aggradimenti s'edda accori - Agréments si concernée ;
- ☐ Ricacciu d'identità bancaria - Relevé d'identité bancaire.

Altri pezzi saroni da pruducia pà una sizzioni locali culligata à un associu naziunali, da parmetta di stabiliscia u ligamu trà di elli - Outre les pièces constitutives du dossier telles que figurant ci-dessus, la section locale rattachée à l'association nationale devra fournir tout document permettant d'établir le lien entre elles deux, à savoir :

- i publicazioni à u JO, ricivuti dichjarazioni in Prifittura (criazioni è casu mai mudificazioni) di l'associu naziunali ; i statuti in vigore è à ghjornu di l'associu naziunali - les parutions au JO, récépissés déclaration en Préfecture (création et modifications éventuelles) de l'association nationale ; les statuts en vigueur et à jour de l'association nationale ;
- a deliberazioni di u Cunsigliu d'amministrazioni chì porta criazioni di a sizzioni locali - la délibération du Conseil d'administration portant création de la section locale ;
- un'attestazioni di l'associu naziunali chì indetta chì l'associu hè à ghjornu di i so obligazioni regulamentari - une attestation de l'association nationale indiquant que l'association est à jour de ses obligations réglementaires ;
- l'aggradimentu di u Prifidenti naziunali o Prifidenti di sizzioni chì attesta chì un devì fà nisuna dichjarazioni a sizzioni locali pressu à a Prifittura, chì u funzionamentu di a sizzioni hè in cunfurmità incù l'ughjettu di a sedi naziunali, chì hè cuncessu à a sizzioni locali di fà i dumandi di suvinzioni diretta pressu à i cullittività publichi è di tuccalli - l'agrément du Président national ou Président de section attestant qu'aucune déclaration ne doit être effectuée auprès de la Préfecture par la section locale, que le fonctionnement de la section est conforme à l'objet du siège national, que la section locale est autorisée à solliciter directement des subventions auprès des collectivités publiques et à les percevoir.

Stamponi o suggillu di l'associu / Firma, suggillu ivintuali di u firmatariu
Tampun ou cachet de l'association / Signature, Nom et qualité du signataire

« L'ALBA »
Lieu-dit Campo di Fiori 04 95 50 51 31
Tél. 04 95 50 51 31
chris.croix.rouge.corsica